

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 MARS 2019**DELIBERATION N°19/021****Avenant N°1 à la Convention de Reconstitution Foncière
entre la Commune de Sérézin-du-Rhône,
la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon et l'EPORA,
Secteur Cardoux**

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- VU le Décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU la Délibération n°17-168 du Conseil d'Administration du 1^{er} décembre 2017 relative aux délégations accordées au Bureau et au Directeur Général,
- VU le Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2020, approuvé par la délibération n°14/073 du Conseil d'Administration en date du 4 décembre 2014, et sa mise à jour approuvée par la délibération n°18/008 du Conseil d'Administration en date du 9 mars 2018,
- VU la Convention de reconstitution foncière entre la Commune de Sérézin-du-Rhône, la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon et l'EPORA, relative au secteur Cardoux, approuvée par délibération N°17/141 du Conseil d'Administration du 13 octobre 2017, signée le 13 mars 2018.

Sur proposition du Président,

- ✓ Approuve les termes de l'Avenant N°1 à la Convention de reconstitution foncière entre la Commune de Sérézin-du-Rhône, la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon et l'EPORA, relatif au secteur Cardoux.
- ✓ Mandate la Directrice Générale, dans les limites de la délibération 17-168 du Conseil d'Administration du 1^{er} décembre 2017 précitée, à l'effet de signer cet avenant et de mener à bien toutes les actions nécessaires à sa mise en œuvre.

La Directrice Générale

Florence HILAIRE

Le Président du Conseil d'Administration

Hervé REYNAUD

13 MARS 2019

Pour le Président du Conseil d'Administration
de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes
et du département du Rhône,
par délégation,
Le Secrétaire général pour les
affaires régionales

Guy LÉVI